

«La loi en Chine est la codification des directives du parti» (*Quotidien du peuple*, 29 Octobre)

Le Comité central du Parti s'est réuni le 20 octobre pour quatre jours afin de discuter du «règne socialiste de la loi». La Chine, qui, à destination de l'extérieur, se proclame «État de droit» pour dénier à l'étranger le droit de juger des décisions gouvernementales, fait à l'usage interne du respect de la loi un objectif à long terme, à atteindre pas à pas, au rythme décidé par les dirigeants du Parti. Il en va de même des droits de l'Homme : il faut pour les respecter, établir un programme étalé sur des années et des années ; ce qui signifie qu'entretemps, on pourra s'en dispenser. Le pays doit s'en remettre au parti, lequel jugera seul des progrès à accomplir. La résolution finale de ce dernier Comité central déclare carrément : «Le rôle dirigeant du parti est la condition essentielle du règne socialiste de la loi», oxymore remarquable qui assure que le parti fixe les règles et qu'il a loisir de s'y soumettre ou de les ignorer. Le *Quotidien du peuple* le dit sans ambages le 29 octobre : «La loi en Chine est la codification des directives du parti».

Cette fiction de l'«État de droit» est, elle-même, contredite chaque jour dans les faits : aucun plaidoyer pour le respect des droits constitutionnels (liberté d'association, de manifestation, d'expression) n'aboutit devant les tribunaux lorsque l'accusé déplaît. Les interdictions fixées par la loi semblent facultatives à bien des membres du parti : les parades de condamnés ou de suspects non encore jugés sont officiellement prohibées mais un district du Hunan en a organisé une le 22 octobre devant cinq mille personnes ; les mauvais traitements et tortures de détenus, jugés ou en instance de l'être, sont choses courantes ; sans oublier les comparutions à la télévision d'individus qui confessent des fautes auxquelles ils ne croient pas. L'État de droit ou la suprématie de la loi, ce n'est pas un programme pour «ici et maintenant» ; dans l'instant présent, il s'agit plutôt de faire bon visage devant des étrangers, prêts à croire ce qu'on leur dit, et surtout d'éviter l'effritement de l'autorité et d'étouffer les

voix dissidentes. Comme le reste de l'appareil d'État, les tribunaux doivent y contribuer, instruments dociles d'un régime qui exclut la séparation des pouvoirs. Rien ne doit en effet affaiblir l'autorité du Parti. Et si le chef d'État Xi Jinping évoque à l'occasion le respect de la constitution, il se garde de parler de régime constitutionnel : le terme est interdit d'usage, tout comme les «valeurs universelles», l'indépendance de la justice ou la liberté de la presse.

Le monde entier sait pourtant qu'il n'y a pas de démocratie sans pluralisme ouvert. Pour les autorités chinoises, il convient qu'un seul parti dirige tout, et surtout lorsqu'il a mis la main sur un sixième de la population mondiale. Cette ineptie ne semble choquer personne, ni aux Nations unies, ni à Bruxelles, ni dans aucune capitale occidentale. A Paris comme ailleurs, on affecte de voir là une conception comme une autre, aussi acceptable qu'une autre, un sujet d'attention et d'études, mais en rien un motif d'indignation. Car peu importent les entraves à la liberté, les mauvais traitements et les souffrances morales et physiologiques imposées aux démocrates chinois : «On a toujours assez de courage en soi pour supporter le malheur d'autrui» (La Rochefoucauld).

LA DÉMOCRATIE EST IMPOSSIBLE : «LES PAUVRES DOMINERAIENT DANS LE CORPS ÉLECTORAL».

Le chef de l'exécutif hongkongais l'a dit clairement : accéder aux demandes des démocrates aboutirait à donner la majorité à la couche la plus pauvre de la population. Ses propos publiés le 20 octobre par le *Journal de Wall Street*, le *Financial Times* et le *New York Times* ne relèvent ni de la gaffe ni du propos d'après-boire ; ils révèlent les convictions profondes des autorités de Hongkong mais aussi vraisemblablement celles du régime chinois qui les a choisies. On comprend alors la venue à Beijing fin

>>>

septembre des plus grands hommes d'affaires du territoire pour des entretiens POLITIQUES à huis clos avec le chef du Parti Xi Jinping. Ces chefs d'entreprise richissimes apparaissent alors comme les interlocuteurs privilégiés de Beijing, en lieu et place de la population du territoire. D'où un malaise accru devant ce brouillage des cartes.

Ainsi pour les dirigeants de Hongkong, ni des élections vraiment libres, ni la démocratie ne sont possibles sur le territoire car les pauvres, plus nombreux, feraient la loi. On doit ajouter, dans la même logique qu'il en va de même a fortiori pour l'ensemble du continent chinois, de Shanghai à Kashgar. Pourtant, il y a soixante-dix ans, quand il cherchait non sans succès à gagner les cœurs dans sa conquête du pouvoir, le parti communiste était clair et ne tergiversait pas : «Dans un système de suffrage universel authentique, non seulement le droit de vote doit être égal et universel, mais il en va de même du droit à être élu.» (Quotidien Xinhua, 2 février 1944).

Les propositions de l'Assemblée nationale chinoise, avec son choix ad nutum des candidats, ne sont donc pas, comme elles le prétendent, l'organisation d'un suffrage universel mais la mise en œuvre d'une procédure destinée à lui ôter tout contenu. La nouvelle génération de Hongkong l'a bien compris, qui ne cède en rien sur le fond et continue d'occuper les rues malgré les injonctions de la Cour qui demande de libérer certaines artères. Et malgré les efforts du gouvernement pour casser le mouvement, notamment en recourant, en soutien des partisans du gouvernement central, aux hommes de main des sociétés secrètes (triades) qui semblent avoir été relativement ménagées depuis la rétrocession du territoire de 1997. Mais si cette coopération empoisonnée peut donner quelques résultats à court terme, elle compromet à long terme l'avenir du territoire et la réputation de ses dirigeants.

Le 25 octobre, le responsable du Bureau politique chargé de la lutte contre la corruption affirmait que ce combat pour un gouvernement propre ne s'arrêterait jamais. Formule à double sens : elle affirme une détermination en même temps qu'elle semble dire que l'objectif ne sera jamais atteint. On peut en effet douter que ce combat aboutisse, vu la nature des institutions. Parce qu'il faudrait une opposition libre pour surveiller le pouvoir, on en voit bien l'utilité chez nous. Alors que sur le continent chinois, les citoyens n'ont rien à dire : le parti décide du parti et choisit qui il doit sanctionner, en fonction des possibilités du moment et des préférences des chefs, sans avoir à suivre de légalité contraignante. C'est pourquoi l'enchaînement des mises en examen pour corruption, des accusations ou des déchéances et condamnations découle du plan des dirigeants suprêmes pour écarter, étape par étape en fonction des résistances et des opportunités, tous ceux qui pourraient contester les orientations prises. C'est pourquoi encore la commission de discipline du parti l'emporte en autorité sur le parquet, lequel, s'il était indépendant, devrait poursuivre tous les délits sans tenir compte de la nature de la cible et de sa puissance.

Cette situation hors contrôle institutionnel conduit à des situations cocasses : comme par exemple, la mise en détention pour corruption (apprise début octobre) de Wang Lixin, lui-même principal responsable de la lutte anti-corruption au sein de la société National Petroleum. Autre fait significatif a contrario, connu grâce à l'indépendance de la presse australienne, le chef de l'exécutif de Hongkong Leung Chun-ying, qui a déjà fort à faire après un mois de manifestations, se voit accusé depuis le 8 octobre d'avoir, avant son accession au pouvoir, monnayé ses fonctions officielles pour servir de conseiller à une société d'Australie, moyennant cinquante millions de dollars de Hongkong. L'avantage d'une presse libre, c'est que le linge sale ne se lave plus en famille.

SOMMAIRE

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'internet.	4
Répression du mouvement de solidarité avec Hong-Kong	4 - 5
Répression du mouvement démocratique. Liberté religieuse.	5
Avocats. Appareil répressif. Corruption.	6
Condition ouvrière. Conflits du travail.	7
Questions rurales. Environnement.	7
Minorités ethniques	7 - 8
. Question tibétaine	
. Question ouïghoure	
. Question mongole	
Hongkong. Macao	9
Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux	10
Informations diverses	10
Sources d'information	11
Bibliographie	11 - 12
Lettre ouverte adressée aux Nations Unies et à l'Union Européenne ...	13 - 14

(Les dates figurant en début de rubrique sont celles des faits ; les dates de fin de paragraphe, celles de l'information. Si la date des faits est inconnue, la date de début de rubrique est celle de l'information. Certaines informations parvenues récemment se rapportent à des événements relativement anciens. Les chiffres donnés en euros équivalent au montant en yuan, sur la base 1 euro = 9 yuan)

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'INFORMATION. CONTRÔLE DE L'INTERNET.

- 27 oct.** **Depuis le 22 septembre, début du mouvement de protestation à Hongkong, vingt-quatre journalistes ont été agressés.** Le 25 octobre, cinq d'entre eux ont été attaqués lors d'un reportage sur les groupes qui soutiennent la position du gouvernement central. (*Fédération internationale des journalistes, 27 octobre*)
- 23 oct.** **Les autorités chinoises ont saisi le passeport de Wang Qiuyun,** interdisant ainsi à la militante de la cause du SIDA de se rendre à une conférence des Nations unies sur la discrimination contre les femmes. L'activiste de Hebi (Henan) devait y présenter un rapport sur la situation de la Chine en ce domaine au nom de l'O.N.G. chinoise Réseau des femmes contre le V.I.H. et le SIDA. Elle y constatait l'accroissement de l'épidémie et la dégradation de la situation féminine, notamment dans les milieux de la prostitution.
Le double jeu de Beijing envers les Nations unies est manifeste : cette même semaine, Peng Liyuan, l'épouse du chef d'État et ambassadrice de l'Organisation mondiale de la Santé pour le SIDA, le V.I.H. et la tuberculose, organisait dans la capitale une conférence nationale sur le même sujet, affirmant qu'elle voulait intensifier la lutte contre les discriminations. Wang Qiuyun fait partie des nombreux habitants du Henan qui ont contracté le virus à l'occasion de transfusions sanguines incontrôlées. (*Washington Post, 23 octobre*)
- 11 oct.** **Beijing a accentué sa pression sur le réseau d'information à Hongkong.** Le soutien affiché du quotidien Apple Daily au mouvement démocratique a suscité sur place l'hostilité des partisans du gouvernement central. Le journal a été encerclé plusieurs jours, avec impossibilité d'exercer normalement ses activités. Le 15 octobre, le site de la B.B.C. de Hongkong a été bloqué parce qu'il avait diffusé une vidéo montrant des policiers tabassant un manifestant. La chaîne T.V.B. de Hongkong a censuré l'information, ce qui a conduit vingt-sept de ses journalistes à protester contre cette autocensure. (*R.S.F, 16 octobre*)
- 9 oct.** **Une décision de la Cour suprême permet aux autorités à partir du 11 octobre de demander aux fournisseurs de services sur l'internet des informations personnelles** concernant les utilisateurs, afin de les identifier et de suivre leurs agissements. Il s'agit officiellement de traquer les lanceurs de rumeurs. La Cour estime que les organismes qui transmettent des informations sur les réseaux sociaux doivent être tenus responsables des contenus.
La campagne anti-rumeurs de 2013 avait entraîné une forte diminution des microblogs. Elle s'était accompagnée de quelques centaines de détention pour «incitation aux troubles». (*S.C.M.P, 10 octobre*)
- 2 oct.** **Arrestation de la journaliste Zhang Miao,** qui avait aidé la publication allemande die Zeit à couvrir les événements de Hongkong. Elle est accusée de «provocations et de création de troubles». Pendant plusieurs jours, elle n'a pu rencontrer d'avocat. (*Comité pour la protection des journalistes, 14 octobre*)

RÉPRESSION DU MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ AVEC HONG-KONG.

Les manifestations de Hongkong pour un authentique suffrage universel ont suscité des sympathies dans la population chinoise. Elles se sont exprimées sur l'internet, lors de rassemblements locaux ou même dans la venue à Hongkong de militants décidés à soutenir le mouvement. La police a commencé au début d'octobre à réprimer ces initiatives.

L'organisation Chinese Human Right Defenders a noté soixante-douze cas de détention, dont vingt-sept avec inculpations, trois de nature administrative et trente-deux arrestations policières diverses. Onze de ces détenus ont été relâchés. En outre, la police a assigné plusieurs personnes à résidence. Certains ont quitté leur domicile pour se cacher.

C.H.R.D. a publié le 28 octobre la liste nominative des incarcérés avec leur lieu de détention, Ils habitent Beijing, Chongqing, Shanghai, Foshan, Shenzhen et Guangzhou au Guangdong, Yueyang au Hunan, la province du Jiangxi.

La plupart des détenus ont été arrêtés pour «création de troubles». Mais contrairement aux dispositions de la loi de procédure criminelle qui prévoit l'information dans les vingt-quatre heures des familles, nombre de ces dernières n'ont reçu aucune notification de la police. Cette dernière a menacé plusieurs familles de disparus qui venaient aux nouvelles ou qui voulaient faire appel à un avocat. Dans plusieurs cas, les avocats n'ont pu rencontrer leurs clients. (C.H.R.D., 28 octobre)

RÉPRESSION DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE. LIBERTÉ RELIGIEUSE.

- 30 oct.** **Les autorités des préfectures de Hotan, de Kashgar et d'Aksu incitent les parents de nationalités minoritaires (principalement ouïghoure) à promettre d'empêcher** que leurs enfants participent à des activités religieuses. Les membres du corps enseignant seraient aussi poussés à s'engager par écrit à éviter toute pratique religieuse, sous peine de perdre leur emploi ou de devoir payer une amende. (W.U.C., R.F.A., 30 octobre)
- 23 oct.** **Inculpation officielle de l'écrivain Huang Zerong** (nom de plume Tie Liu) pour activités illégales et «création de troubles». D'après les questions posées par la police, les poursuites semblent liées à la publication des mémoires de victimes du mouvement «antidroitier» de 1957 ainsi qu'à la diffusion sur l'internet de critiques concernant Mao Zedong et d'autres dirigeants du parti communiste. L'écrivain est détenu depuis le 14 septembre. (New York Times, 23 octobre)
- 16 oct.** **Diffusion d'un projet de règlement pour Guangzhou permettant l'interdiction d'organisations «illégales»** de la société civile. Le texte accroît les exigences préalables à l'enregistrement, facilite les inspections et les poursuites contre ces organisations. Le 23 octobre les militants des droits civiques Zeng Feixiang et Deng Xiaoming ont protesté devant le bâtiment des Affaires civiles à Guangzhou, au nom du respect de la Constitution ; le 28 octobre, le Centre des ouvriers de Panyu a publié une critique du texte et avancé plusieurs propositions pour la promotion de la société civile. (Weiquanwang, 23 octobre ; China Labour Bulletin, 28 octobre)
- 11 oct.** **Arrestation de l'universitaire Guo Yushan pour «instigations à querelles et création de troubles».** Guo Yushan n'a eu aucune activité militante dans la période récente mais il avait aidé le juriste aveugle Chen Guangcheng à se réfugier à l'ambassade des États-Unis de Beijing. Les autorités avaient en juillet 2013 fermé son Institut de la transition, qui traitait notamment des problèmes d'environnement liés au programme «des trois Gorges» et soulevait des questions relatives à l'enregistrement administratif des ménages. (Wall Street Journal, 12 octobre)
- 26 sept.** **Trois mouvements chinois pour les droits civiques ont décidé de lancer un prix annuel des droits de l'Homme** en souvenir de la militante Cao Shunli, morte le 14 mars 2014 après cinq mois de détention. Human Rights Campaign in China, Civil Rights and Livelihood Watch et Rights Defense Network décerneront cette récompense chaque 14 mars. Le prix aidera à prendre des initiatives en matière de droits de l'Homme, en particulier pour inciter la société civile à participer à des activités internationales en ce domaine. (Weiquanwang, 26 septembre) Voir en bibliographie, le récent film vidéo en l'honneur de Cao Shunli.
- 25 sept.** **Dans une décision communiquée au gouvernement chinois le 9 septembre** et publiée en octobre, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire demande à Beijing la libération de Wang Hanfei, condamné en 2012 à quatre ans de prison pour «activités commerciales illégales» et pour «fraudes». Wang édait depuis 2009 un rapport sur la Chine où il parlait de la corruption et des violations des droits de l'Homme. Il avait publié en juillet 2012 un éloge du prix Nobel emprisonné Liu Xiaobo. Selon le groupe de travail, les chefs d'inculpation retenus contre Wang Hanfei autorisaient «des interprétations arbitraires et la poursuite d'opposants politiques». (C.H.R.D., 31 octobre)

AVOCAT. APPAREIL JUDICIAIRE. CORRUPTION.

- 30 oct.** **Le procès d'un homme de dix-neuf ans, Qoysiletu, exécuté en 1996** pour meurtre et viol alors qu'il était innocent pourrait recommencer en Mongolie intérieure. Le véritable meurtrier fut découvert en 2006. Le jugement hâtif de 1996 s'expliquait par les directives du Parti enjoignant aux tribunaux de juger et de punir rapidement et sévèrement. Après la révélation de l'erreur judiciaire, la famille de Qoysiletu avait entamé de nombreuses démarches pour la réhabilitation du jeune homme, mais en vain. (Fazhi Wanbao, 30 octobre)
- 27 oct.** **La Chine envisage, dans un amendement à la loi criminelle soumis à l'assemblée nationale, de supprimer neuf délits** pouvant entraîner la peine capitale. Il s'agirait de la contrebande d'armes, de munitions ou de matériaux nucléaires, de contrefaçons monétaires, de collecte frauduleuse de fonds et de proxénétisme violent. L'obstruction au travail de fonctionnaire et la fabrication de rumeurs pourraient être ajoutées à la liste. Il n'y a pas de lien direct entre le nombre des délits sanctionnés et celui des exécutions capitales. (Xinhua, 27 octobre)
- 24 oct.** **Arrestation dans la région de Shaoxing (Zhejiang) de cent vingt personnes** en relation avec cent quarante-quatre pillages de tombes. Mille trois cents reliques ont été saisies. La zone est riche en tombes anciennes, dont plusieurs ont plus de mille ans. Cette délinquance est endémique en Chine et quelque cent mille personnes la pratiqueraient. Plus de neuf tombes sur dix seraient vides en raison des vols effectués au cours des siècles. (S.C.M.P., 24 octobre)
- 22 oct.** **Malgré deux circulaires de la Cour suprême qui interdisaient la présentation au public de délinquants condamnés à mort** ou non encore jugés (1989) et celle de tout criminel ou suspect, vingt-quatre suspects ont été montrés à quelque cinq mille spectateurs dans le district Huarong du Hunan. Les accusés portaient autour du cou une pancarte indiquant leur nom et les faits reprochés. Le district avait organisé une semblable parade en avril 2012 dans le stade d'une école secondaire. (S.C.M.P., 23 octobre)
- 20 oct.** **Le nombre des exécutions capitales s'est élevé à 2.400 en 2013**, en retrait de 20% sur celui de l'année précédente. Il était de douze mille en 2002. Ces données proviennent d'un fonctionnaire de la Justice qui aurait accès aux chiffres annuels. Pour le reste du monde, le nombre était de 778 en 2013 selon Amnesty International. L'intensification de la répression au Xinjiang pourrait augmenter cette année le nombre des exécutions chinoises. (Duihua Foundation, 20 octobre)

LE DÉNI D'ASSISTANCE D'AVOCATS

Dans une lettre adressée à Mme Gabriela Knaul, Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats auprès du Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, l'organisation Chinese Human Rights Defenders attire l'attention sur les refus de visite d'avocats dont sont victimes les militants des droits civiques, en particulier dans la période récente. Ces refus contreviennent à l'article 37 de la loi de procédure criminelle (la rencontre détenu-avocat doit se tenir dans les 48 heures de la demande) et l'article 33 de la loi sur la profession d'avocat qui garantit ce droit de rencontre. La lettre cite vingt cas d'infraction, soit par interdiction pure et simple de rencontre, soit par retard prolongé d'autorisation de rencontre.

Sept concernent des avocats défenseurs des droits de l'Homme, eux-mêmes détenus : Chang Boyang (inculpé le 27 mai), Ji Laisong (arrêté le 26 mai), Tang Jingling (inculpé le 16 mai), les trois avocats Jiang Tianyong, Tang Jitian, Wang Cheng et Zhang Junjie (arrêtés le 22 mars).

Treize concernent des militants des droits civiques : les six militants du Henan Liu Diwei, Yu Shiwen, Chen Wei, Dong Guangping, Hou Shuai, Fang Yan arrêtés entre le 30 mai et le 3 juillet, auxquels s'ajoute Mme Jia Lingmin, arrêtée en mai et qui ne peut rencontrer son avocat qu'au mois d'août ; le militant de Hangzhou (Zhejiang) Lü Gengsong (inculpé le 8 juillet), les activistes du Guangdong Huang Wenxun, Yuan Fengchu et Yuan Xiaohua (arrêtés en mai 2013) ; le professeur ouïghour Ilham Tohti (détenu depuis le 15 janvier) ; la journaliste dissidente Gao Yu (arrêtée le 30 mai).

CONDITION OUVRIÈRE. CONFLITS DU TRAVAIL.

- 25 oct.** **Une explosion survenue à Tiechangou, dans la banlieue de Oroumtchi (Xinjiang) a fait seize morts** et onze blessés parmi les trente-trois mineurs des galeries. Les autorités affirment vouloir fermer deux mille mines de petite dimension pour accroître le respect des normes de sécurité. (Xinhua, 25 octobre)
- 20 oct.** **À la suite d'une démarche d'ouvriers demandant une meilleure représentation du personnel**, la Fédération des ouvriers de Foshan (Guangdong) a accepté d'enquêter sur les réalités syndicales dans la bijouterie Tongxin. Elle a promis de fournir des informations sur le nom des syndicalistes, sur le montant et sur l'emploi des cotisations. (C.L.B., 20 octobre)
- 15 oct.** **Grève de huit cents ouvrières de la papeterie Gold East Paper** à Zhenjiang (Jiangsu) pour obtenir un relèvement de salaires octroyé aux ouvriers. Un affrontement avec la police a fait plusieurs blessés, dont cinq ont dû être hospitalisés. (C.L.B., 17 octobre)
- 14 oct.** **Le nombre des grèves et mouvements de protestation s'est sensiblement accru en 2014.** Le China Labour Bulletin a enregistré 372 incidents au troisième trimestre contre 185 dans la même période de 2013. Une partie de l'augmentation vient, il est vrai, d'une meilleure diffusion de l'information sur les conflits du travail. (C.L.B., 14 octobre)

QUESTIONS RURALES. ENVIRONNEMENT.

- 29 oct.** **Selon une étude du Natural Resources Defense Council des États-Unis, la navigation chinoise serait une des grandes causes de pollution de l'air.** Celle-ci serait à l'origine de 1,2 million de décès en 2010. Sept des dix plus grands ports mondiaux se trouvent en Chine et un quart des flux maritimes de la planète passent par ce pays. Les trois ports les plus pollués sont Guangzhou, Shanghai et Shenzhen. «Un cargo de container croisant au long de la côte chinoise émet en un jour autant de pollution que cinq cent mille camions diesel». En effet, la plupart des navires utilisent un carburant bon marché riche en soufre et les équipements portuaires fonctionnent au diesel. (S.C.M.P., 30 octobre)
- 26-27 sept** **Des milliers de villageois de Liantang, près de Shantou (Guangdong), ont protesté devant les bâtiments municipaux de Shantou contre des ventes de terrain** et contre les pratiques de corruption qui les aurait accompagnées. Ils ont affronté des centaines de policiers et des fonctionnaires locaux. Les bagarres ont fait plusieurs blessés et, selon certains, des morts. La police a placé en détention vingt-sept d'entre eux, accusés d'avoir poussé à cette manifestation. (S.C.M.P., 29 septembre)

MINORITÉS ETHNIQUES.

QUESTION TIBETAINE

- 30 oct.** **Le Népal ne fournit plus de document d'accueil aux réfugiés tibétains** qui se présentent à la frontière. Le nombre annuel des arrivants, qui atteignait deux mille jusqu'à 2008, s'est abaissé à deux cents en 2013. Le nombre des Tibétains vivant au Népal serait de vingt mille. (AsiaNews, 30 octobre)
- 29 oct.** **Les autorités chinoises du district de Jomda dans la préfecture du Chamdo ont demandé aux Tibétains de retirer des monastères les membres de leur famille** sous peine de ne plus recevoir d'aide publique et de perdre leur carte d'identité. Elles interdiraient à tout mineur de 18 ans de devenir moine. (Phayul; 30 octobre)
- 17 oct.** **Un tribunal du Chamdo a condamné le dirigeant bouddhiste Kenpo Kartse à deux ans**

et demi de prison. Il avait été arrêté le 6 décembre 2013 à Chengdu. (Phayul, 17 octobre)

9 oct. **Selon le rapport de la Commission sur la Chine du Congrès des États-Unis**, on comptait 639 Tibétains détenus ou présumés tels au premier septembre 2014. Parmi eux, 621 étaient incarcérés depuis le 10 mars 2008. (Congressional Executive Commission on China, 9 octobre)

3 oct. **Remise en liberté de l'écrivain Kaisang Tsultim (Gyitsang Takmik)**, à l'issue de quatre ans d'incarcération. Dans un message vidéo d'une heure, il avait lancé un appel à l'opinion internationale pour qu'elle contribue à mettre fin à la répression au Tibet et qu'elle facilite le retour d'exil du dalaï-lama. (Phayul, 3 octobre)

Début oct. **Condamnation à douze ans d'emprisonnement de Tsangyang Gyatso**, moine du monastère Drilda, situé dans le district de Sog. Il avait été arrêté le 17 mars avec trois autres moines, vraisemblablement pour «séparatisme». (Phayul, 27 octobre)

1 oct. **En raison du refus de l'Afrique du Sud d'accorder un visa au dalaï-lama**, les lauréats du prix Nobel ont décidé de tenir hors de ce pays le quatorzième sommet prévu initialement en octobre. (Phayul, 1 octobre)

16 sept. **Le Tibétain Kunchok a tenté de périr dans les flammes**, à Tsangkor Sholma, district de Gade, dans la préfecture autonome de Golog. Son état de santé était critique en début d'octobre. La nouvelle avait été cachée par peur de représailles des autorités. (Phayul, 8 octobre)

QUESTION OUIGHOURE

13 oct. **Le tribunal intermédiaire de Kashgar a condamné douze personnes à la peine capitale**, quinze autres à la peine de mort avec suspension d'exécution, neuf autres à la prison à vie et vingt autres à des peines de prison allant de quatre à vingt ans, en liaison avec une attaque armée du mois de juillet qui avait fait quatre-vingt-seize morts (trente-sept civils et cinquante-neuf «agresseurs») à Yarkand (district de Shahe). Au total depuis juin, la justice chinoise a prononcé quarante condamnations à mort dans des affaires concernant des violences survenues au Xinjiang. Vingt et une exécutions ont été annoncées. Les organisations ouïghoures de l'étranger contestent la version des faits présentée par le côté chinois, qui contrôle entièrement l'information en ce domaine. (Xinhua, S.C.M.P., 14 octobre)

10 oct. **Deux Ouighours en motocycle ont attaqué un poste de police dans le district de Pishan** (préfecture de Hotal). Ils ont tué six personnes – dont une policière ouïghoure enceinte – et sont morts dans la fusillade qui a suivi. (R.F.A., 14 octobre)

29 sept. **Un tribunal intermédiaire de Kashgar (Xinjiang) a condamné à mort deux jeunes de 18 et 19 ans pour l'assassinat le 30 juillet dernier d'un imam** de Kashgar favorable au pouvoir central. Un troisième accusé est condamné à la prison à vie. L'imam Jume Tahir avait été membre de l'Assemblée nationale chinoise et vice-président de l'Association islamique de Chine. (S.C.M.P., 29 septembre)

QUESTION MONGOLE

19 oct. **Plusieurs centaines d'éleveurs de la bannière Zaruud (Est de la Mongolie intérieure) ont manifesté devant les bâtiments municipaux de Tongliao** pour protester contre la réquisition de leur terre survenue en juin. Des policiers et des fonctionnaires des services ruraux les empêchent d'accéder à leurs pâturages. Ils seraient entrés dans les enclos et auraient saisi les moutons. Ces mesures sont officiellement justifiées par des préoccupations écologiques (organiser la jachère des pâturages) mais les protestataires affirment qu'il s'agit de donner libre cours aux activités minières. (R.F.A., 23 octobre)

HONGKONG ET MACAO.

- 27 oct.** **Parce qu'il avait demandé la démission de Leung Chun-ying, chef de l'exécutif de Hongkong,** James Tien Pei-chun, un homme d'affaires du territoire partisan du gouvernement central mais à l'esprit indépendant, a été destitué de son siège à la Conférence consultative du peuple chinois. Il a peu après démissionné de la présidence du Parti libéral. La décision de Beijing montre la volonté du P.C.C. de refuser toute déviation de la ligne qu'il a fixée pour Hongkong.
550 médecins sur les 14.000 que compte le territoire demandent le 28 octobre dans une pétition la fin du mouvement de protestation. Ils le comparent à un cancer qui mettrait en péril les valeurs fondamentales de Hongkong. Parmi eux figurent plusieurs directeurs d'établissement hospitalier ou médecins-chefs de département. (S.C.M.P., 28-30 octobre)
- 27 oct.** **La police s'est déclarée prête à arrêter les manifestants du mouvement Occupy Central** qui contreviendraient aux injonctions de la Haute Cour de quitter les lieux publics occupés depuis un mois. Les chauffeurs de taxi et les conducteurs d'autobus se plaignent de ne plus pouvoir exercer leur profession dans les zones tenues par les étudiants. De son côté, le groupe des adversaires du mouvement Occupy Central et l'Alliance pour la Paix et la Démocratie ont lancé une pétition qui dénonce les manifestations et apporte son soutien à la police. Le texte avait recueilli 800.000 signatures au soir du 27 octobre ; ce chiffre est contesté car les pétitionnaires auraient donné sur l'internet ou devant les bureaux d'enregistrement de faux noms et de faux numéros de carte d'identité. (S.C.M.P., 27-28 octobre)
- 24 oct.** **La bannière géante accrochée sous le Rocher du Lion et qui demandait un suffrage universel authentique a été enlevée par les services municipaux.** Visible des deux côtés du port de Victoria, elle a dominé la ville pendant une journée. Le chef d'orchestre Vladimir Ashkenazy a décidé de reverser au mouvement de protestation la totalité des recettes attendues des deux concerts qu'il devait donner à la tête du Hongkong Philharmonic les 24 et 25 octobre ; les 1.600 billets mis en vente ont été achetés sur le champ. (S.C.M.P., 24 octobre)
- 22 oct.** **Les directeurs de dix universités appellent à une reprise des discussions entre autorités et étudiants.** Ces derniers poursuivent leur grève des cours commencée fin septembre. Selon une enquête menée par l'Université de Hongkong, le soutien au mouvement semble s'élargir dans la population, particulièrement chez les jeunes (62,1% de soutien dans la couche de 15 à 24 ans). (S.C.M.P., 22 octobre)
- 22 oct.** **Plus de soixante-dix sites internet gouvernementaux ont fait l'objet de cyber-attaques** non revendiquées au cours du mois d'octobre. Annoncées comme des représailles après l'usage de gaz lacrymogènes contre les manifestants, elles sont attribuées au groupe Anonymous, opérant sur le territoire de Hongkong et à l'extérieur. Les sites seraient devenus inaccessibles et auraient perdu des données. Onze suspects ont été arrêtés ce mois d'octobre. (S.C.M.P., 22 octobre)
- 21 oct.** **Dans un entretien publié par le New York Times, le Financial Times et le Wall Street Journal, le chef de l'exécutif Leung Chun-ying rejette la représentativité par le nombre des bulletins de vote,** telle que requise par le mouvement de contestation. S'agissant de démocratie et de suffrage universel, «s'il s'agissait entièrement d'une affaire de chiffres et de représentation numérique, alors il faudrait s'adresser aussi à la moitié de la population de Hongkong qui gagne moins de 1.800 \$ par mois». Ses propos font écho à ses déclarations du mois d'août : «Le milieu des affaires à Hongkong est en réalité un très petit groupe de personnalités d'élite qui contrôlent les destinées de l'économie. Si l'on ignore leurs intérêts, le capitalisme de Hongkong cessera de fonctionner».
- 21 oct.** **Les autorités rencontrent pendant deux heures les représentants des étudiants.** La réunion est retransmise en direct à la télévision. Aucun accord n'est trouvé sur le fond. (S.C.M.P., 21 octobre)

TENSIONS MILITAIRES, LITIGES ET CONFLITS TERRITORIAUX.

21 oct. **La Chine a installé en mer de Chine méridionale dix-sept groupes de balises** dans des zones de recherche stratégiques. Les appareils fourniront des renseignements statistiques sur le climat et les courants marins. Cette initiative ne peut que déplaire aux pays voisins, avec lesquels la Chine a des litiges maritimes, mais il semble que Beijing ait choisi d'imposer une politique du fait accompli, au risque de conflits armés, notamment avec le Vietnam et les Philippines. (Xinhua, 21 octobre ; S.C.M.P., 23 octobre)

9 oct. **La Chine a diffusé des photos de l'aérodrome nouvellement construit sur l'île Yongxing**, dans l'archipel des Xisha (Paracels). La piste longue de deux kilomètres a été exécutée par des entreprises civiles et de l'armée. Elle est la plus importante dans les espaces maritimes du sud de la Chine. Le territoire est revendiqué par le Vietnam. Beijing montre ainsi sa volonté de renforcer sa présence militaire en mer de Chine méridionale. La Chine pourrait décider de définir dans cette région une nouvelle zone d'identification aérienne. Elle aurait sept projets de chantier semblables dans les Xisha et Nansha (Spratley). (Xinhua, S.C.M.P., 9-19 octobre)

INFORMATIONS DIVERSES

(Cette rubrique regroupe des informations qui, sans toucher directement aux droits de l'homme stricto sensu, éclairent sur les réalités et les tensions de la société chinoise).

27 octobre Les manifestations de Hongkong conduisent à reporter le projet de coopération envisagé entre les Bourses de Shanghai et de Hongkong. Sa mise en place suppose en effet une stabilité des marchés financiers qui n'est pas assurée dans la période d'incertitudes présente. (Le Monde, 28 octobre)

27 octobre. 2.440 étudiants en pharmacie – soit un dixième des candidats qui se présentaient aux épreuves nationales à Xi'an (Shaanxi), disposaient d'écouteurs d'oreille et recevaient par radio la réponse aux questions posées. Ils avaient payé pour l'organisation de la fraude. (S.C.M.P., 27 octobre)

21 octobre. La revue Resurgence, appartenant à l'organisation jihadiste As-Sahab, décrit la région autonome du Xinjiang comme «un territoire musulman occupé» qu'il faut recouvrer dans le cadre du «Califat Islamique». (S.C.M.P., 21 octobre)

LES MÉSAVENTURES DES INSTITUTS CONFUCIUS

Le régime chinois, drapé dans la toge du vieux sage, cherche à se faire aimer de la planète en utilisant sa culture. Les efforts en ce sens de son ministère de l'Éducation méritent attention : on compte à ce jour, mille quatre vingt-six programmes Confucius en universités ou dans des écoles, répartis sur cent vingt-trois pays. Aux États-Unis, il faut citer la création récente de cinq établissements Confucius dans des collèges et de quinze classes dans des établissements secondaires relevant de neuf États américains.

S'agit-il d'un succès ? En Europe peut-être mais en Amérique du Nord, on en peut douter.

Au Canada ce premier octobre, le Bureau scolaire du district de Toronto a rompu les liens noués avec l'Institut, comme avaient fait l'Université McMaster et l'Université de Sheerbrooke. L'Université MacMaster de l'Ontario avait écarté l'Institut après l'exclusion exigée d'une membre du Falungong, laquelle avait révélé son appartenance une fois arrivée dans le pays d'accueil.

Au États-Unis, l'Université de Pennsylvanie mettra un terme cette fin d'année à une coopération de cinq ans. Le 25 septembre, le site internet de l'université de Chicago a annoncé l'arrêt des discussions sur le renouvellement du contrat de cinq ans passé avec l'Institut Confucius. En avril, cent huit professeurs – parmi lesquels sept chefs de département, dont notamment de sciences politiques, d'histoire et d'anglais – s'étaient prononcés pour la rupture, craignant que l'établissement mette la main sur leur institution et porte atteinte à la liberté de parole et d'opinion. Les signataires refusaient les demandes du côté chinois : employer des enseignants venus de Chine, être installé à l'intérieur du campus (ce que n'imposent ni l'Alliance française, ni le British Council, ni le Goethe Institut). Le contrat passé reconnaissait à l'institut d'avoir son «mot à dire sur la recherche et sur les carrières». Pour les professeurs américains, ces exigences faciliteraient un enseignement orienté et l'interférence dans les affaires intérieures des institutions d'accueil.

Les contrats signés avec les Instituts disposent qu'on doit respecter «les coutumes culturelles» de la Chine et qu'on ne doit pas «contrevir à ses lois et à ses règlements». En pratique, il en résulte qu'il faut écarter des discussions tous les sujets qui fâchent, des droits de l'Homme au massacre de Tiananmen, de la séparation des pouvoirs à la famine des années soixante. L'objectif officiel de l'Institut, c'est de faire connaître la culture chinoise et d'amener le monde extérieur à comprendre la Chine. En fait, il s'agit d'accoutumer le monde extérieur au monopartisme chinois et à la perpétuation de son fonctionnement répressif.

SOURCES D'INFORMATION

64tianwang, Agence France-presse, Agence Xinhua, Amnesty International, Apple Daily, Article 19, Aujourd'hui la Chine, B.B.C., Boxun, China Information Center, China Labour Bulletin, Chine-Informations, Chinese Human Rights Defenders, Citizens' radio, Civil Rights & Livelihood Watch, Committee to Protect Journalists, Confédération internationale des syndicats libres, DaJiyuan (La Grande Epoque), Fondation Duihua, Human Rights Campaign in China, Human Rights in China, Information Centre for Human Rights and Democracy, Kaifang, Kyodo News Agency, Laogai Research Foundation, Minsheng Guancha, Ming Pao, Mirror Books, Molihua, New Century News, Radio France Internationale (émission en chinois), Radio Free Asia, Radio Free China, Reporters sans Frontières, Reuters, Rights Campaign, S.M.H.R.I.C., South China Morning Post, The Standard, TealeafNation, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, Utopia, Weiquan Wang, Weiwuerzaixian, Wen Wei Po.

BIBLIOGRAPHIE

CIVIL SOCIETY REPORT SUBMITTED TO THE COMMITTEE ON THE ELIMINATION OF DISCRIMINATION AGAINST WOMEN.

Network of Chinese Human Rights Defenders and a coalition of N.G.O.s. 30 septembre 2014.

Le rapport des O.N.G. concerne la mise en œuvre par la Chine de la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes ; il devait être présenté lors de la cinquante-neuvième session du Comité ad hoc des Nations unies. Ce document, très factuel, apporte beaucoup d'informations sur la situation des femmes (avortements et stérilisations forcés, trafic de femmes, violences sur prostituées, sous-représentation dans la vie politique et sociale, discrimination dans l'éducation et l'emploi, etc.).

Accessible sur le site

<http://www.chrdnet.com/2014/10/report-submitted-to-un-committee-on-the-elimination-of-discrimination-against-women-september-2014/>

SECRET DETENTION AND ABUSE OF WOMEN IN CHINA'S «BLACK JAILS» : «WE CAN BEAT YOU TO DEATH WITH IMPUNITY». Chinese Human Rights Defenders. 39 pp., octobre 2014.

Le rapport apporte de nombreuses précisions sur les violences inacceptables réservées aux femmes dans les prisons clandestines, qu'elles occupent en majorité. Ces établissements sont parfaitement illégaux ; les preuves surabondent de leur existence mais les autorités continuent de nier qu'il y en ait, ôtant ainsi aux victimes toute possibilité d'un recours en justice. (Il est malheureux que ces dénégations suffisent en général aux officiels européens complaisants, déjà satisfaits en 2013 par l'annonce d'une suppression des camps de rééducation par le travail).

Accessible sur le site

http://chrdnet.com/wp-content/uploads/2014/10/Report-Secret-Detention-Abuse-of-Women-in-China%E2%80%99s-%E2%80%9CBlack-Jails%E2%80%9D-_Oct-2014.compressed.pdf

UN FILM EN L'HONNEUR DE FEU CAO SHUNLI, Occupy Central with Love and Peace, 25 septembre 2014.

La militante des droits de l'Homme Cao Shunli a été arrêtée le 14 septembre 2013 à l'aéroport de Beijing alors qu'elle se rendait à Genève pour une session du Conseil des droits de l'Homme. Elle a été détenue cinq mois, sans accès à des traitements médicaux malgré son très mauvais état de santé. Elle fut conduite finalement vers un hôpital militaire, où elle décéda le 14 mars 2014.

Un remarquable film vidéo de quinze minutes - avec texte français en sous-titres - est disponible sur le site

<http://chrdnet.com/2014/10/film-paying-tribute-to-cao-shunli/>

POUR PRENDRE CONTACT, écrire à :
communication@ldh-france.org en indiquant en objet de votre mail : «Groupe Chine».

> LETTRE OUVERTE ADRESSÉE AUX NATIONS UNIES ET A L'UNION EUROPÉENNE



H. E. Ban Ki - Moon

Secrétaire Général des Nations Unies,
New York, United States of America

H. E. Prince Zeid Ra'ad Al Hussein

Haut Commissaire aux Droits de l'homme des Nations Unies
Genève, Suisse

M. Herman Van Rompuy
Président du Conseil Européen
Bruxelles, Belgique

M. José Manuel Barroso
Président de la Commission Européenne
Bruxelles, Belgique

Mr. Martin Schulz
Président du Parlement Européen
Bruxelles, Belgique

Baronne Catherine Margaret Ashton
Haut Représentante de l'Union Européenne pour les
Affaires Internationales et la Politique de Sécurité

New York - Brussels - Geneva- Paris, 10 octobre 2014

Excellences,

Nous nous adressons à vous pour exprimer notre consternation concernant le maintien en prison du Prix Nobel de la Paix de 2010, M. LIU Xiaobo, condamné à onze ans de réclusion en 2009. Nous tenons aussi à exprimer notre désolation concernant le maintien en résidence surveillée de son épouse LIU Xia, artiste et poétesse. Voilà plus de quatre ans qu'elle n'est plus libre de ses mouvements ; son frère a été également condamné à onze ans de prison, en 2013, pour de présumés crimes économiques.

Le 25 décembre 2009, le gouvernement chinois a fait condamner Liu Xiaobo, intellectuel respecté et dissident mondialement connu, à onze ans de prison pour « incitation à la subversion ». L'argumentation du procureur s'appuyait sur des écrits politiques et sur le fait que Liu Xiaobo était le co-auteur de la « Charte 08 », qui réclamait un processus pacifique de réformes politiques pour la Chine, basé sur les principes de respect des Droits de l'homme, de liberté et de démocratie.

Depuis l'obtention du Prix Nobel de la Paix en 2010, Liu Xiaobo et Liu Xia ont été coupés du monde extérieur. Nous avons demandé leur libération inconditionnelle à de nombreuses reprises. Nous avons également interpellé les dirigeants du monde entier et les organisations internationales afin qu'elles fassent pression sur les autorités chinoises pour obtenir la liberté du seul Prix Nobel emprisonné à ce jour. Le 4 décembre 2012, cent trente-cinq lauréats du Prix Nobel, dans toutes les disciplines, ont adressé une lettre ouverte au Secrétaire Général du Parti Communiste Chinois, M. Xi Jinping, qui venait d'être nommé à ce poste, en lui priant de prendre en compte des défis qui se présentent à la Chine en ce qui concerne le respect des Droits de l'homme, et en lui demandant de prendre des mesures concrètes pour respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens chinois.

Nous considérons aujourd'hui encore que le premier pas à effectuer en ce domaine est la libération immédiate et inconditionnelle de Liu Xiaobo et de sa femme Liu Xia. Alors que le Prix Nobel de la Paix de cette année est déjà choisi, nous vous invitons à vous exprimer personnellement contre le maintien illégal en prison de Liu Xiaobo et en résidence surveillée de sa femme Liu Xia et à réclamer publiquement leur libération. Nous sommes convaincus que, dans les circonstances actuelles, le monde, les Nations Unies et l'Union européenne ne peuvent demeurer silencieux et laisser sans défense un Lauréat du Nobel, la société civile chinoise et les militants chinois qui se battent pour leurs droits fondamentaux et les valeurs universelles.

Nous vous remercions d'avoir accordé votre attention à cet important sujet de préoccupation.

Ms Mairead Maguire, Prix Nobel de la Paix de 1976

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT)

Archévêque Desmond Tutu, Prix Nobel de la Paix de 1984

- Human Rights Watch (HRW)

Ms Jody Williams, Prix Nobel de la Paix de 1997

- Human Rights Foundation (HRF)

Ms Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix de 2003.

- Freedom Now

- Reporters Sans Frontières (RSF)

- Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

- Solidarité Chine

- Agir pour les Droits de l'Homme (ADH)